

ville de Malakoff

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 3 AVRIL 2024 – 19h00

ORDRE DU JOUR PRÉVISIONNEL

- Salle du conseil municipal -

- Appel nominal ;
- Désignation d'un secrétaire de séance ;

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

- ❖ **1.** Approbation des procès-verbaux de la séance du 29 novembre 2023 et la séance du 20 décembre 2023.

FINANCES LOCALES

- ❖ **2.** Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024 ;
- ❖ **3.** Tarifs des droits sans caractère fiscal perçus au profit de la commune pour l'année 2024 ;
- ❖ **4.** Rapport d'utilisation de Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) au titre de l'année 2023 ;
- ❖ **5.** Convention de groupement de commandes entre la Ville de Malakoff et le CCAS de Malakoff pour la passation et l'exécution des marchés d'assurances.

DROITS DES FEMMES

- ❖ **6.** Dénomination du square "Jacqueline Fourré".

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- ❖ **7.** Reprise de la compétence « cimetière » pour la Ville de Villetaneuse et révision statutaire du SIFUREP ;
- ❖ **8.** Adhésion au SIFUREP de la commune d'Auvers-sur-Oise aux compétences « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires »
- ❖ **9.** Modification des statuts du syndicat intercommunal du cimetière de Clamart.

HABITAT

- ❖ **10.** Approbation de la nouvelle convention prolongeant l'accord entre l'ADIL 92 et la Ville de Malakoff pour l'organisation d'une permanence d'aide juridique aux démarches liés à l'habitat et au logement.
- ❖ **11.** Approbation des conventions bilatérales de réservations actant le passage à la gestion en flux des attributions avec les 3 bailleurs auprès desquels la Ville de Malakoff est réservataire (Paris Habitat, RATP Habitat et Clésence) ;
- ❖ **12.** Maîtrise du développement des meublés touristiques : mise en place d'un service de télé-déclaration .

POLITIQUE CULTURELLE

- ❖ **13.** Convention de partenariat entre l'Institut National du Patrimoine (INP), la ville de Malakoff et le collège Paul Bert dans le cadre du dispositif national "Cordée de la réussite : à nous le patrimoine !".
- ❖ **14.** Convention de partenariat à intervenir entre la ville de Malakoff et le réseau d'art contemporain TRAM pour la nuit blanche 2024 ;
- ❖ **15.** Convention de partenariat à intervenir entre la ville de Malakoff et la société PASS CULTURE dans le cadre du dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles ;
- ❖ **16.** Approbation d'une convention d'occupation précaire de locaux d'habitation à titre gratuit ;
- ❖ **17.** Renouvellement de la convention triennale de l'association Deuxième Groupe d'Intervention ;
- ❖ **18.** Prorogation d'une année par Avenant pour la convention triennale de l'association Musiques Tangentes de 2021-2023 ;
- ❖ **19.** Prorogation d'une année par Avenant pour la convention triennale de l'association ACLAM de 2021-2023 ;

RESSOURCES HUMAINES

- ❖ **20.** Versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ;
- ❖ **21.** Approbation de la convention d'adhésion à la mission intérim territorial.

SANTÉ

- ❖ **22.** Convention de financement de la rémunération PEPS au titre des deux premiers trimestres de l'année 2024, versée en 2024 et 2025.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- ❖ **23.** Adhésion à la compétence "Infrastructures de charge" du SIPPAREC.

URBANISME

- ❖ **24.** Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2023 ;
- ❖ **25.** Participation aux frais de déménagement des occupants des bâtiments communaux sis dans le périmètre du projet urbain "Péri-Brossolette".

VIE ASSOCIATIVE

- ❖ **26.** Attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2024 ;
- ❖ **27.** Convention d'objectifs et de moyens avec l'ASIAM 2024-2025-2026 ;
- ❖ **28.** Convention d'objectifs et de moyens avec le CASC 2024-2025-2026 ;
- ❖ **29.** Convention d'objectifs et de moyens avec la Bourse du Travail 2024-2025-2026.

VOIRIE

- ❖ **30.** Désaffectation et affectation des biens mis à disposition dans la convention d'utilisation du domaine public conclue entre la commune et le syndicat mixte Autolib' Velib' métropole.

INFORMATIONS

- ❖ **31.** Déclarations d'intention d'aliéner ;
- ❖ **32.** Décisions prises par la Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.